



N° 2016 - 04 / 15 - 12

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

S.L.C.

© 032-213201167-2016 1215-16DEC2016-DE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'EAUZE**

Reçu à la Sous-Préfecture
de Condom

le 16 DEC. 2016

Nature de l'acte : 22



Nombre de conseillers	27
Nombre de présents	21
Nombre d'absents	6
Nombre de procurations	5
Vote:	
POUR	25
CONTRE	
ABSTENTION	1

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'an deux mille seize, le jeudi 15 décembre à 20H30, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni à la Mairie d'EAUZE sous la présidence de Monsieur Michel GABAS Maire d'EAUZE.

PRESENTS :

M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M LABURTHE / MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / MME COLLADELLO / MME SEMPERE / M FALTRAUER / MME CLERMONT / M KUBIAK / MME CARDONA / MME GARCIA / M LAMORT

EXCUSES :

M TOUYAROU / M BLAYA / M FAGET / MME LABAT / MME ROLANDO / M BORDENAVE

ONT DONNE PROCURATION :

M TOUYAROU / M BLAYA / M FAGET / MME LABAT / MME ROLANDO

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme, fixées par le code de l'urbanisme.

Il indique que :

- les remarques émises par les personnes publiques associées et consultées ont été étudiées et certaines prises en compte

M. le maire indique que l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme étant achevée et le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport, il convient maintenant d'approuver ce document d'urbanisme.

Il précise que l'ensemble des avis et observations prises en compte ne remettent pas en cause l'économie générale du P.L.U. tel qu'il a été arrêté. Il fait remarquer que le dossier de P.L.U. complet est présent sur la table du conseil municipal

VU le code des collectivités territoriales

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal du 16 juin 2016 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme

VU la délibération du conseil municipal du 03 novembre 2015 constatant la tenue du débat sur le PADD du plan local d'urbanisme

VU la délibération du conseil municipal du 29 mars 2016 approuvant l'adaptation du plan local d'urbanisme en étude au nouveau code de l'urbanisme

VU la délibération du conseil municipal du 08 Juin 2016 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme,

VU l'arrêté municipal n° 2016-343 du 09 septembre 2016 ordonnant une enquête publique sur le projet de PLU, enquête publique qui s'est déroulée du 26 septembre 2016 au 27 octobre 2016.

VU les avis des personnes publiques associées et consultées sur le projet de P.L.U. arrêté,

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

CONSIDERANT que les résultats de la consultation des personnes publiques et ceux de l'enquête publique nécessitent des modifications qui ne remettent pas en cause l'économie générale du projet arrêté,

CONSIDERANT que le projet de PLU ainsi modifié tel qu'il vient d'être présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme,

Le conseil municipal oui l'exposé de son président, après en avoir délibéré

DECIDE

- D'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération
- Dit que :
 - o Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal distribué dans le département
 - o La présente délibération deviendra exécutoire après sa réception par le Sous-préfet de Condom et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant une période complète de 1 mois et l'insertion dans la presse d'un avis au public)
 - o Le dossier du plan local d'urbanisme est tenu à disposition du public à la mairie d'Eauze aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture de Condom
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les an mois et jour susdits et ont signé avec Nous, les membres présents.

